

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°4

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Modification du tableau des  
effectifs

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 8 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

M. GELLER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DUHALDE ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. ARNOULT  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
Mme PHILIPPON

**Absents**

M. RAUMEL  
Mme PEGARD-BAECHEL

**Secrétaire de séance :**

M.BRIANCHON

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 13 FEV. 2024

Publiée le : 13 FEV. 2024

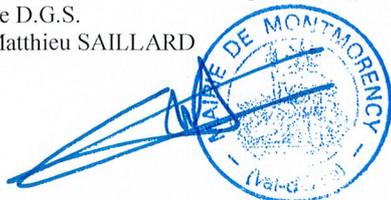
Certifiée exécutoire par le Maire,

Montmorency le : 13 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.S.

Matthieu SAILLARD



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2024

## DELIBERATION N° 4

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2024,

Vu les vacances d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 23 janvier 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme Daubelcour,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

#### CRÉE :

FILIERE CULTURELLE
1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6 h hebdomadaires)
FILIERE TECHNIQUE
1 poste d'ingénieur hors classe à temps complet

Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste, le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON  
Secrétaire de séance



Maxime THORY  
Maire de Montmorency

